



COMPTE – RENDU

BUREAU SYNDICAL

16 octobre 2019 – 18h00 (St-Jeure d’Ay)

Présents : MM. BALAY Pascal – PASSAS Jean-Claude – BLACHON André – FERREYRE Gérard – FAYA Bernard – HEYRAUD Gérard – AUDRAS Maurice

Absents & non excusés : MM. BLACK – BERTRAND – NOUAILLE

Absents & excusés : Mr VERNEY

Avaient donné pouvoir : Mme FOUR à BALAY

Date de la convocation : 4 octobre 2019

Secrétaire de séance : M. HEYRAUD Gérard

Egalement présents : Mme RUIZ (secrétaire), M. & EYSSERIC (directeur),

Mme MARTIN, Maire de la Commune, souhaite la bienvenue aux élus.

Le président propose d’ajouter un point à l’ordre du jour : acter une délibération contre la fermeture des trésoreries. (délibération de l’AMF) – le Bureau valide à l’unanimité la démarche et autorise le Président à signer la délibération.

Le compte-rendu de la réunion du 21 mai 2019 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

ACCORDS COMMUNES EXTERIEURES AU SYNDICAT

Le Président présente deux conventions de coordination, d'intervention technique, de participation financière et de fonctionnement :

⇒ **Le Crestet** : opération d'interconnexion rivière et Village. Le coût de cette opération est estimé à 36 000 € HT. Le Syndicat est maître d'ouvrage délégué par la Commune. Au titre de l'économie de la ressource locale pour le bénéfice du milieu naturel du bassin du Doux, le syndicat décide de participer à hauteur de 12 000 € HT.

Le Bureau syndical valide à l'unanimité les termes de la convention ainsi que le montant de la participation syndicale, autorise le Président à signer la convention avec la Commune du Crestet et la faire exécuter.

⇒ **Nozières et Empurany** : l'opération consiste à apporter un complément de ressource en eau voire une substitution, au service communal.

La convention met en place la coordination administrative, technique et financière pour la construction d'une station au quartier Fonfreyde.

L'opération est estimée à 370 000 € HT (111 000 € de subvention DETR). Le syndicat est maître d'ouvrage délégué par la commune. Le syndicat décide de participer à hauteur de 55 000 € HT.

Le Bureau syndical valide à l'unanimité les termes de la convention telle que présentée. Autorise le Président à signer la convention avec les communes de Nozières et Empurany et la faire exécuter.

RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Président présente le rapport 2018 dressé par le syndicat. A l'issue de sa validation, le document exécutoire sera transmis à chaque commune ainsi que le rapport annuel du délégataire.

Le Bureau syndical valide le document à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

⇒ **ST-ROMAIN D'AY : Morier - Olivat** : marché attribué au groupement d'entreprises Saur/Faurie C/Bouchardon/Ducoin pour un montant de 151 080 € HT

⇒ **ST-ALBAN D'AY : Cabaret Neuf** : marché attribué au groupement d'entreprises Saur/Faurie C/Bouchardon/Ducoin pour un montant de 251 215 € HT

⇒ **RESERVOIR DE FONFREYDE – Partie Génie civil** : marché attribué à l'entreprise SAVEL Michel de Bozas pour un montant de 35 691.13 € HT

Le Bureau propose de retenir l'offre de l'entreprise SAVEL Michel, d'un montant de 35 691.13 € HT et autorise le président à passer commande et faire exécuter la prestation.

⇒ **RESERVOIR DE FONFREYDE – Partie Electro-mécanique** : La commission a attribué le lot Electromécanique à Cégélec pour un montant de 39 693.22 € HT.

Le Bureau propose de retenir l'offre de l'entreprise Cégélec, d'un montant de 39 693.22 € HT et autorise le président à passer commande et faire exécuter la prestation.

⇒ **Boucieu Bouzonnet – Partie Electro-mécanique** : 3 offres reçues – Cégélec 103 000 € HT- SAUR 129 000 € HT et SPIE 115 000 € HT. Après une demande de révision de l'offre, la société SAUR a proposé une prestation abaissée à 105 000 € HT.

Le Bureau syndical, compte-tenu des éléments communiqués par le Président, décide de retenir l'offre de l'entreprise Cégélec d'un montant de 103 000 € HT, autorise le Président à passer la commande et faire exécuter la prestation.

⇒ **OZON / SARRAS : Olanet - Limelande** : Le marché a été attribué à l'entreprise COMTE TP pour un montant de 272 380 € HT.

⇒ **EXTENSIONS/RESTRUCTURATIONS 2019** : Le Président expose l'opération de travaux d'extensions et restructurations diverses 2019. Le coût de cette opération est estimé à 375 000 € HT.

Le dossier de consultation prévoit une dévolution par appel d'offres ouvert en application de l'article 42-1°a de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 26-1°, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique et la possibilité de passer des marchés complémentaires en application de l'article 30-I-7° du Décret du 25 mars 2016.

Le marché a été attribué à l'entreprise COMTE TP pour un montant de 375 595 € HT.

Le Bureau syndical Valide l'opération d'extensions et restructurations diverses 2019 pour un montant de 375 000 € HT ; **Approuve** le D.C.E. et la dévolution par appel d'offres ouvert conformément au Décret référencé et **autorise le Président** à exécuter la dévolution, signer le marché, réaliser l'opération et signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

⇒ **ARLEBOSC : Traversée du Village** : Le marché a été attribué à l'entreprise FAURIE SA pour un montant de 345 695.00 € HT pour la partie eau potable. Le Président rappelle la convention de groupement de commandes prévoyant une participation syndicale de 7 574 € au titre du renforcement et une participation communale de 13 081 € HT au titre de la restructuration.

Rappel d'opérations en cours :

⇒ **Vion calade-Goutelles** : démarrage prochain des travaux (convention signée)

⇒ **Jonas** : le président informe le Bureau que les finitions sont en cours. Il propose de fixer la date d'inauguration des ouvrages le **mardi 12 novembre 2019 11h**. un apéritif sera servi à l'issue de la réception.

⇒ **Arras RD86** : une rencontre a eu lieu en mairie pour faire le point sur le renouvellement du réseau d'assainissement (subvention départementale de 100 000 € serait attribuée). Sans engagement de la commune, le syndicat réalisera seul le renouvellement de la conduite d'eau potable, soit 470 000 € HT.

⇒ **Satillieu** : Faugère – le Président rappelle qu'une demande de participation des particuliers a été formulée (4 500 €). Une rencontre avec le propriétaire du terrain de St-Alban a eu lieu. Après négociation il est proposé d'acquérir le terrain au syndicat au prix de 2 500 €.

Le Bureau autorise le président à mettre en place les démarches administratives en vue de l'acquisition du terrain de St-Alban d'Ay, lieu-dit *Perrières* Section *BC4* superficie *200 m²* Au prix de *2 500 €*.

⇒ **St-Alban** : Le pompage devrait être repris en charge par le syndicat, une participation communale pourrait être sollicitée.

⇒ **St-Félicien : Route de Pailharès** : liaison routière entre la Route de Pailharès et celle de Lalouvesc. Une opération de restructuration du réseau aep coordonnée avec la voirie est prévue par le Syndicat. Le projet routier est suspendu en raison de discussions foncières.

⇒ **Gilhoc** : le projet de travaux estimé à 880 000 € HT est toujours en cours de discussion avec les financeurs. Sans soutien financier, le syndicat pourrait ne pas réaliser ce projet.

⇒ **Pont du Doux** : le Président rappelle la rencontre avec la société Sotrec. Un accord a été trouvé récemment, néanmoins l'entreprise Chapon ne donne pas suite. Le Bureau propose d'envoyer un courrier à l'entreprise Chapon afin que la prestation engagée soit réalisée.

⇒ **Roiffieux : Grand Chemin** : l'estimation de l'opération s'élève à 105 000 € HT. Des travaux d'assainissement devraient pouvoir être coordonnés avec l'eau potable. Une discussion doit avoir lieu rapidement avec les services d'Annonay Rhône Agglo et la Commune.

⇒ **Quintenas** : extension les Barrouys. La commune a un projet de grand lotissement. Une Rencontre avec l'adjoint aux travaux a eu lieu et les discussions sont en cours pour vérifier la faisabilité du projet.

⇒ **St-Barthélémy le Plain : Plaine du Mazet** – La commune a refusé le PC de M. Cornu qui a saisi un cabinet d'avocat.

QUESTIONS DIVERSES

➔ **Défense incendie** : le Président expose que cette compétence nouvelle pourrait être assurée par le syndicat. Afin d'étudier cette possibilité il propose la création d'une commission. Il est nécessaire d'établir un état des lieux de l'existant en desserte défense incendie sur l'ensemble du territoire syndical

Le Bureau syndical désigne : MM. FAYA – ROCHE – BLACHON – FERREYRE – BALAY – HEYRAUD pour faire partie de la commission défense incendie. Un rapprochement du syndicat Annonay-Serrières va être proposé.

➔ **Cartographie** : Le Directeur précise la nécessité d'avoir une cartographie à jour et juste (réseaux, branchements et compteurs) sur l'ensemble du territoire syndical. Les élus souhaitent pouvoir consulter la cartographie mise à jour de leur commune, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

➔ Le Syndicat a fait appel aux services du Bureau d'Etudes François JAMMET pour la conception d'un réservoir situé à Satillieu, Croix de Faugère. Le coût de la prestation s'élève à 1 580 €. **Le bureau valide le devis et autorise le Président à faire exécuter la prestation.**

➔ **Prise de compétence de l'eau potable par les Agglo.**

A compter du 1^{er} janvier 2020 la compétence obligatoire pour les communautés d'Agglo et 2026 pour les communautés de communes.

Le Président rappelle la proposition de procéder à un recensement cartographique des réseaux et branchements sur quelques communes test, à l'instar de ce qui a été pratiqué sur la commune de Peaugres pour le syndicat homologue.

➔ **Entretien des réservoirs :**

Le Président expose au Bureau qu'il conviendrait de lancer une procédure par appel d'offres pour les métalleries sur les ouvrages du syndicat.

Le Bureau syndical autorise le président à lancer la procédure d'appel d'offres pour les travaux de métalleries sur les ouvrages du syndicat, consulter diverses entreprises, retenir l'offre la plus adaptée, faire exécuter la prestation.

➔ **Entretien terrain :**

Le Président propose de faire appel aux services d'une entreprise pour réaliser un nettoyage de fond de la végétation sur lesquels sont implantés les ouvrages avant l'intervention de Cédric pour un entretien régulier.

Le Bureau syndical autorise le Président à consulter des entreprises et faire réaliser un nettoyage de fond autour des ouvrages du syndicat.

La séance est levée à 20h30

Ont signé tous les membres présents